



La connaissance des stratégies des Ihahan : une des principales portes d'entrée à la conservation de l'arganeraie (Sud Ouest marocain)

Bejbouji J., Mormont M., Mougenot C., Qarro M.

in

Vianey G. (ed.), Requier-Desjardins M. (ed.), Paoli J.C. (ed.).

Accaparement, action publique, stratégies individuelles et ressources naturelles : regards croisés sur la course aux terres et à l'eau en contextes méditerranéens

Montpellier: CIHEAM

Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches; n. 72

2015

pages 299-309

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=00007148

To cite this article / Pour citer cet article

Bejbouji J., Mormont M., Mougenot C., Qarro M. La connaissance des stratégies des Ihahan: une des principales portes d'entrée à la conservation de l'arganeraie (Sud Ouest marocain). In: Vianey G. (ed.), Requier-Desjardins M. (ed.), Paoli J.C. (ed.). Accaparement, action publique, stratégies individuelles et ressources naturelles: regards croisés sur la course aux terres et à l'eau en contextes méditerranéens. Montpellier: CIHEAM, 2015. p. 299-309 (Options Méditerranéennes: Série B. Etudes et Recherches; n. 72)

etricalization, in 72)



http://www.ciheam.org/ http://om.ciheam.org/



La connaissance des stratégies des *Ihahan*: une des principales portes d'entrée à la conservation de l'arganeraie (Sud Ouest marocain)

*Jihane Bejbouji, **Marc Mormont, **Catherine Mougenot et ***Mohamed Qarro

*Haut-Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification (Maroc),

**Université de Liège (Belgique),

*** Ecole nationale forestière d'ingénieurs (ENFI) (Maroc)

Résumé. L'arganeraie, l'ensemble des écosystèmes structurés autour de l'arganier, est une spécificité du Sud Ouest marocain. Ces écosystèmes procurent des fonctions écologiques et socioéconomiques aux Ihahan. En effet, à la différence des autres forêts marocaines dont les riverains ne disposent que de deux droits (la récolte de bois mort gisant et le parcours), la population de l'arganeraie jouit d'un large éventail d'utilisation et d'exploitation des ressources forestières (la récolte des fruits, le parcours, le labour, le ramassage du bois de feu, de service et des matériaux de construction). Ces droits juxtaposés et/ou superposés sont à l'origine des usages et rendent la population le principal gestionnaire de cet espaceressources. La conservation de l'arganeraie ne peut être pensée sans la connaissance des stratégies et logiques des ménages sous-tendant l'organisation de cet espace ressources. Cet article vise l'identification des principales typologies de propriétés auprès de 100 ménages relevant de trois communes rurales autour du massif forestier de l'Amsitten.

Mots-clés. Arganier – Conservation – Stratégie – Typologie – Propriétés – Ihahan.

Title. Knowledge of Ihahan strategies: a major gateway to the conservation of an argan forest (South West Morocco)

Abstract. Structured ecosystems around the argan tree are a specificity of South West Morocco. These ecosystems provide ecological and socioeconomic services to Ihahan. Unlike other Moroccan forests whose residents only have the right to harvest dead wood and to pasture their livestock, the population of the argan forest have access to a wide range of applications and functioning forest resources, including harvesting the fruit, trail, plowing, gathering firewood, service and construction materials. These juxtaposed and/or superposed rights are at the origin of the uses and make the population the senior manager of forest resources. The conservation of the argan tree cannot be achieved without knowledge of the strategies and logic of households which subtend the organization of the resources. This article identifies the main types of Ihahan properties among 100 households in three rural communes around the Amsitten forest massif.

Keywords. Argan - Conservation - Strategy - Typology - Properties - Ihahan.

I - Introduction

La législation spéciale de 1925 confère un ensemble de droits à la population de l'arganeraie, à la différence des autres forêts marocaines. Cette population jouit d'une large gamme d'utilisation et d'exploitation des ressources forestières (la récolte des fruits, le parcours, le labour, le ramassage du bois de feu, de service et des matériaux de construction). Ces droits juxtaposés et/ou superposés sont à l'origine des usages et rendent la population le principal gestionnaire de cet espace-ressources.

L'arganeraie est un espace complexe, composé de trois compartiments différents du point de vue des règles : le territoire privé, *l'agdal* et le *mouchaa*. Alors que *l'agdal* représente généralement les parcelles qui sont l'objet de la mise en défens et sises en forêts domaniales, le *mouchaa* constitue, quant à lui, un territoire relevant généralement du domaine forestier et soumis à un accès collectif.

L'élaboration d'une typologie de propriétés nous permettra d'expliciter les modalités d'organisation dans l'espace ainsi que les stratégies et logiques des ménages sous tendant cette organisation. Plusieurs auteurs ont en effet souligné l'importance des typologies dans l'étude de la complexité du fonctionnement des systèmes de production, la mise en place d'un diagnostic et la définition des actions de développement à conduire (Perrot, 1990 ; Capillon, 1993).

Par ailleurs, plusieurs auteurs ont montré que dans l'arganeraie, l'économie familiale se base sur trois piliers : l'arganier, la chèvre et la culture de l'orge (Lybbert *et al.* 2004 ; Bourbouze et Al Aich, 2005...). Une manière d'aborder l'utilisation de l'espace est la compréhension de l'organisation des compartiments structurants cet espace-ressources. Nos entretiens menés auprès de 100 ménages répartis au niveau de trois communes rurales autour de l'Amsitten (Province d'Essaouira, Sud Ouest du Maroc) nous l'ont confirmé.

II – Difficulté de caractériser les biens « détenus » à travers notre enquête

Pour comprendre comment les ménages utilisent l'espace, nous nous intéressons à leurs patrimoines. En se référant à la notion du patrimoine telle que décrite par Le Roy (1998), Barthélemy (2000) et Ollagnon (1976) cité par Ollagnon (2006), nous nous rendons compte de la difficulté d'adopter une seule définition du patrimoine. Nous nous intéressons au patrimoine familial d'un ménage que nous considérons comme l'ensemble des biens détenus et transmissibles d'une génération à une autre.

Nous nous intéressons au bien « détenu » à travers l'appréhension de trois blocs pivots de l'économie familiale, à savoir l'agdal (les terrains domaniaux sur lesquels une personne donnée détient le droit de récolte de noix et/ou de labour), les terrains privés et le cheptel. Les apports annexes notamment ceux relatifs à l'émigration sont très fluctuants au cours de l'année et ne sont pas examinés dans cet article.

Alors qu'en dehors de l'arganeraie, les propriétés des ménages sont bien spatialisées et donc faciles à caractériser, les propriétés des ménages enquêtés sont difficilement identifiables. En effet, nos ménages ne dissocient pas toujours les biens qui sont détenus de ceux qui sont gérés.

Nous assignons ainsi la terminologie bien « détenu » à la somme des parts héritées et achetées. Un bien « géré » par un ménage, englobe, outre ses biens détenus, la totalité des biens dont la gestion lui a été déléguée par d'autres ayants droit (un frère ayant émigré temporairement ou définitivement, une sœur ayant un mari aisé). Le critère bien « détenu » rend compte de la propriété réelle de chaque ménage puisqu'en tout moment, un bien géré par délégation peut faire l'objet d'une division à la demande des ayants droit.

La caractérisation des biens est complexe. Cette situation est intimement liée aux modalités de transmission des droits de propriétés et de jouissance régis à la fois par les législations moderne, coranique et coutumière. Les successions de droits rendent la structure foncière dynamique et morcelée. La propriété des terres peut être différente de celles des arbres. Un propriétaire du droit de labour n'est pas forcément le propriétaire du droit de récolte sur les arbres poussant sur son terrain ; plusieurs ayants droit peuvent se partager lesdits droits. En effet, les arganiers, les amandiers, les oliviers et les caroubiers détenus par une personne

donnée peuvent se développer sur des parcelles possédées par elle ou sur d'autres parcelles appartenant à d'autres propriétaires et sur lesquelles l'ayant droit ne détient que le droit de récolte. La participation à la récolte et sa division s'opèrent en fonction des parts héritées. En forêt, la complexité des propriétés est d'autant plus marquée que les droits sont détenus et gérés par un grand nombre de personnes, sans que ceux-ci ne leur « appartiennent », au sens moderne de ce terme. Pour les arbres fruitiers, la part détenue englobe aussi le nombre d'arbres plantés ou ayant naturellement repris comme pour le caroubier. Enfin, pour le troupeau, le nombre de caprins et d'ovins détenus est celui en propriété individuelle.

III - Typologie de propriétés : méthodologie adoptée

L'élaboration d'une typologie est la réalisation d'un regroupement de composantes présentant une certaine similitude. La typologie produit des groupes assez homogènes du point de vue du fonctionnement (Perrot et Landais, 1993) ; elle permet ainsi la comparaison entre les individus des différents types (Cerf *et al.*, 1987). Elle vise la simplification de l'analyse et permet d'appréhender les principaux schémas d'utilisation de l'espace (Gibon, 1999) et donc la manière avec laquelle différents usages s'articulent. Il peut y avoir non pas une mais plusieurs typologies qui peuvent être produites. Jollivet (1965) affirme que le type, « (...) n'est pas une description de la réalité ; au contraire ; il ne peut être trouvé nulle part dans la réalité à l'état pur et achevé (...). Les règles de sa construction sont en fait d'ordre purement logique : non contradiction et possibilités objectives notamment ».

Parmi les typologies les plus recensées dans la bibliographie figurent les typologies structurelles et fonctionnelles. Les premières se basent sur les moyens de productions alors que les secondes s'intéressent aux décisions et aux logiques d'acteurs sous-tendant les processus de production dans un contexte donné et eu regard à des contraintes précises. Richard Hawkins (s.d) illustre les deux types : « Les typologies structurelles s'appuient sur les ressources d'une exploitation, si elle a une petite, moyenne ou grande surface cultivable, ou si elle a des revenus faibles ou importants par exemple. Les typologies fonctionnelles dépendent de la manière dont on utilise les ressources : si c'est une exploitation d'élevage ou d'horticulture, par exemple ».

Nous nous intéressons aux modes d'agencement des trois blocs constituant les propriétés des *Ihahan*. Pour ce faire, nous réaliserons d'abord une typologie structurelle.

Ainsi, nous avons cherché à identifier les biens susceptibles de représenter les propriétés des ménages dans leur diversité. Dix variables faisant partie des plus discriminantes ont été ainsi retenues.

- Pour l'agdal, deux variables ont été adoptées: le nombre d'arganiers As (FD), renseignant sur la proportion du droit de récolte et la superficie agricole utile ou labourée (SAUf (FD)), exprimant le droit de labour.
- ii) Pour les terrains privés, nous avons retenu la superficie privée S (TP), le nombre détenu d'arganiers (As (TP)), d'oliviers (Ov), d'amandiers et de caroubiers.
- iii) Pour le cheptel, c'est le nombre de caprins (Nbr Caprins), d'ovins (Nbr Ovins) et de bovins (Nbr bovins) qui a été examiné. Le nombre total des animaux de traits détenus englobant le nombre d'ânes, de mulets, de chevaux et de chameaux n'a pas été retenu comme variable discriminante dans la typologie. La détention d'un âne est généralisée et caractérise la majorité des enquêtés alors que celle des mulets, des chevaux et de chameaux ne concerne qu'une minorité. L'âne est généralement utilisé pour le transport des hommes, de l'eau, des achats au souk, des produits et dans les opérations du labour et du battage. Le mulet et le cheval sont un signe de richesse. Le chameau est utilisé par ses propriétaires pour le transport du foin et de la marchandise.

Pour distinguer la structure des propriétés des 100 ménages enquêtés, nous avons analysé les dix variables retenues moyennant la méthode de classification ascendante hiérarchique (CAH) du logiciel XLSTAT.

Nous réalisons ensuite une typologie fonctionnelle qui nous renseigne sur les stratégies des ménages enquêtés et sur le fonctionnement de leurs propriétés.

IV – Résultats de la typologie structurelle

Le tableau 1 représente les statistiques descriptives appliquées aux variables retenues par ménage. Il montre une disparité dans les situations rencontrées. Chaque variable prise séparément est en effet marquée par de grosses différences d'amplitude et il y a aussi de gros écarts entre les variables elles-mêmes. Alors que le minimum des variables est toujours zéro, la moyenne avoisine 41,42 arganiers détenus en forêt, 0,08 ha labourée en forêt, 1,55 ha détenus en privé, 11,46 arganiers en privé, 16,16 oliviers, 5,05 amandiers, 0,95 caroubiers, 10,10 caprins, 3,74 ovins et 0,32 bovins élevés. Les terrains détenus en privé sont plus importants que les droits de labour sur domaine forestier. De même, le nombre d'arganiers détenu en forêt dépasse de loin celui du privé. Pour les arbres plantés, les ménages enquêtés privilégient l'olivier et la structure du cheptel est à dominance caprine.

Tableau 1. Statistiques descriptives des biens détenus

Compartiment	Variable	Description	Moyenne (écart type)	Min-Max
Agdal	As (FD)	Nombre d'arganiers détenu en forêt renseignant sur le droit de récolte.	41,42 (70,79)	0-300
	SAUf (FD)	Superficie en ha labourée en forêt renseignant sur le droit de labour.	0,08 (0,25)	0-1,50
Privé	S (TP)	Superficie privée détenue en ha.	1,55 (2,48)	0-15,80
	As (TP)	Nombre d'arganiers détenu.	11,46 (28,20)	0-155
	Ov `	Nombre d'oliviers détenu.	16,16 (33,52)	0-302,31
	Amandier	Nombre d'amandiers détenu.	5,05 (9,47)	0-55
	Caroubier	Nombre de caroubiers détenu.	0,95 (4,10)	0-32,50
Cheptel	Nbr Caprins	Nombre de caprins détenus.	10,10 (14,80)	0-70,00
	Nbr Ovins	Nombre d'ovins détenus.	3,74 (4,07)	0-22,00
	Nbr Bovins	Nombre de bovins détenus.	0,32 (0,65)	0-3,00

Nous examinons ici successivement le statut foncier et la propriété (biens détenus en superficie et en nombre d'arganiers), l'arboriculture et le cheptel.

1. Propriété et statut foncier

Il ressort du tableau que l'importance des biens détenus est intimement liée au statut foncier (domaine privé de l'état ou agdal / terrains privés). Il s'agit notamment du nombre d'arganiers et de la superficie labourée en forêt.

Le nombre des arganiers détenus en forêt dépasse de loin celui des terrains privés (il passe de 41,42 à 11,46). Deux processus semblent expliquer ce fait : le défrichement et l'éloignement. Pour le défrichement, nombreux sont ceux qui nous ont rapporté que jadis, leurs ascendants ont enlevé les arganiers des terrains privés puisque leurs racines gênaient le labour. Ainsi, le nombre d'arganiers en terrain privé est généralement faible. Quant au deuxième fait, l'éloignement, il est le corollaire de l'appropriation progressive des droits. Les émigrants ont labouré les parcelles inoccupées qu'ils ont défrichées et clôturées, tout en continuant à exploiter les arganiers avoisinant leurs parcelles considérées comme propriété privée. D'ailleurs, dans plusieurs cas, les noms des *agdals* détenus par un ménage, s'ils ne se ressemblent pas, se rapprochent des noms des *lguranes* ou parcelles détenues en privé. Ceci témoigne de la continuité entre terrain privé et *agdal* dans les représentations de l'espace par les *lhahan*.

A l'inverse, la superficie labourée est beaucoup plus importante en terrain privé qu'en forêt. Elle passe respectivement de 1,55 ha dans le privé à 0,08 ha en forêt. Ceci peut être lié au fait que les premiers arrivants ont choisi les endroits les plus propices à la culture. Ils se les sont

appropriés, les ont labourés et ces lieux ont généralement été attribués par la délimitation forestière au domaine privé. Par contre, les parcelles plus « récemment »² appropriées sont de petites superficies, généralement éloignées des maisons et moins favorables au labour eu égard à leur situation. Elles ont été considérées par la délimitation forestière comme relevant du domaine forestier. D'après nos enquêtés, le droit de labour qui s'y exerçait, s'il n'y a pas été perdu, s'est beaucoup rétréci. Et par ailleurs, le transfert de droit de labour, à l'origine peu important, semble avoir engendré l'exigüité des parcelles labourées en forêt et qui sont encore détenues actuellement par nos interviewés.

2. Arboriculture

En plus de l'arganier qu'on retrouve à l'état naturel dans les parcelles privées, les *Ihahan* plantent l'olivier, l'amandier et le caroubier. Le figuier est rare dans la zone et n'a pas été comptabilisé : les quelques pieds qui existent, dépérissent à cause des dernières années de sécheresse.

Le nombre moyen d'oliviers détenus, d'amandiers et de caroubiers est respectivement de 16,16, 5,05 et 0,95. L'olivier représente l'arbre le plus prisé pour sa fructification rapide et sa faible demande en eau. L'amandier plus exigeant en eau a connu, avec les dernières vagues successives de sécheresse, des dépérissements aussi bien pour les arbres adultes que jeunes. La dominance de l'olivier est due au fait que l'huile d'olive s'est progressivement ancrée dans la consommation traditionnelle.

Le caroubier, quant à lui, peut provenir de régénération naturelle, dans les parcelles privées à côté des forêts à thuya tout comme il peut être issu de plantation. Le prix des gousses a augmenté à partir des années 80 avec l'accroissement de la demande des usines notamment celles qui sont établies à Casablanca. Ceci a favorisé les plantations récentes.

3. Cheptel et structure

Alors que le nombre moyen de caprins avoisine les 10 chèvres, celui d'ovins et de bovins est respectivement de 3,74 et de 0,32. Le caprin constitue la trésorerie du ménage : en cas de besoin, un chevreau est vendu au souk hebdomadaire. Il représente aussi un apport de fumure pour fertiliser le sol. Et la chèvre participe aussi à la récolte des fruits d'argan ; elle régurgite les *Aquain* ou les fruits sans pulpe le soir dans les bergeries et peut ainsi ramener jusqu'à 0,5 kg d'*Aquain* par jour.

Pourtant, le troupeau détenu est faible. Ceci est le résultat de la non-disponibilité des bergers : les enfants de plus en plus scolarisés préfèrent émigrer vers les grandes villes pour y travailler. Par ailleurs, l'élevage ovin ne nécessite pas un parcours de grande distance et en général, la femme ou la jeune fille peut garder le troupeau dans les terrains privés situés à côté des habitations. Outre ce problème de gardiennage, certains ménages s'adonnent aussi à l'élevage ovin pour vendre les animaux lors de la fête du mouton.

La détention d'une vache reste l'apanage des ménages aisés puisqu'elle nécessite généralement une supplémentation (achat de son, tourteau ou « zagmouna »...).

4. Trois types distincts cohabitent

Dans cette classification, nous avons étudié à part un ménage dont le patrimoine présente plusieurs particularités concernant ses stratégies de gestion, de plantation et d'investissement (notamment un système d'irrigation au goutte à goutte). C'est ainsi que nous avons appliqué la CAH à 99 ménages et identifié trois grands groupes : les ménages à ressources rares ou limitées, les ménages dont les ressources sont modérées et ceux dont les ressources sont importantes, avec ou sans agdal. Le tableau 2 représente les caractéristiques des types considérés.

Tableau 2. Types identifiés et caractéristiques (* : cf. tableau 1)

Туре		Effectif				С	aracté	ristiqu	es			
ı		(%)	Ag	dal			Privé				Cheptel	
			As* Moyen ne	SAUf* moyen -ne (ha)	Super ficie moyen- ie (ha)	As* moye nne	Ov* moye n	Am* moy en	Car*	Nbr Caprins	Nbr ovins	Nbr bovins
Type I : ménages dont les ressources sont faibles		63,63	6,75	0,03	0,77	4,11	6,34	2,16	1,07	7,38	2,68	0,14
Type II : ménages dont les ressources sont modérée		25,25	62,86	0,1	2,33	9,27	26,53	7,91	0,64	10,96	5,64	0,6
Type III : ménages dont les ressources sont	Type IIIA	8,08	250,36	0,36	3,88	29,29	27,32	15,54	0	18,12	5,87	0,75
importantes	Type IIIB	3,03	-	-	5,62	140,33	11	5,33	0,33	28,67	1,67	0,67

A. Type I : ménages dont les ressources sont faibles

Le type 1 représente le groupe le plus important et constitue 63,63% des ménages enquêtés. Etant le plus fréquent dans la zone, il incarne l'exemple-type des propriétés alliant des ressources limitées en agdal, en terrain privé et en cheptel. A l'exception du nombre moyen de caroubiers détenus qui correspond à 1,07 et qui dépasse la moyenne totale de l'échantillon qui est de 0,95 caroubiers, les autres variables sont inférieures aux moyennes globales de l'échantillon. En effet, les terrains privés détenus sont d'une faible étendue et avoisinent en moyenne 0,77 ha. Le nombre d'arganiers détenu est aussi faible et correspond en moyenne à 6,75 arganiers en forêt et 4,11 en terrain privé. Pour les arbres fruitiers, l'olivier domine et représente en moyenne 6,34.

Ces ménages élèvent un troupeau de faible taille, constitué en moyenne de 7,38 chèvres, de 2,68 moutons. L'élevage bovin est très rare et ne dépasse guère en moyenne 0,14 vaches.

B. Type II : ménages dont les ressources sont modérées

Alors que les ressources dont disposent les ménages du type I sont faibles, le type II rassemble les ménages à ressources modérées. Hormis le nombre moyen des caroubiers détenus, qui est inférieur à la moyenne totale de l'échantillon, les autres variables la dépassent. Ce type caractérise 25,25 % des ménages enquêtés, ils possèdent 62,86 d'arganiers en forêt et 9,27 en privé. Ils détiennent une superficie privée moyenne de 2,33 ha. Ces ménages ou leurs ascendants ont investi dans l'arboriculture fruitière puisque la moyenne d'oliviers est de 26,53. Quant à l'élevage, ils conduisent un troupeau mixte et de faible taille, combinant en moyenne 10.96 de chèvres. 5.64 de moutons et 0.6 de vache.

Comme ceux du type I, les ménages du type II gèrent leurs biens en diversifiant leurs stratégies, mais les moyens dont ils disposent sont plus importants.

C. Type III : ménages dont les ressources sont importantes

Le type III englobe 11,11% des ménages enquêtés. Il caractérise les familles possédant des ressources importantes en agdal et/ou en terrain privé et qui détiennent un troupeau de grande taille, comparativement aux deux autres types. Ces ménages allient la gestion de l'agdal, quand ils en ont, de la céréaliculture, l'arboriculture fruitière et de l'élevage à dominance caprine avec la détention de vaches. Nous avons distingué deux sous-types : le type IIIA et le type IIIB.

a] Type IIIA

Ce type représente 8,08 % des ménages enquêtés. A l'exception du nombre de caroubiers, leurs biens dépassent la moyenne des variables de l'échantillon. Cette classe est constituée de familles qui ont des possessions importantes en agdal et en privé. Le nombre moyen

d'arganiers qui sont gérés est de 279,65 dont 250,36 en forêt. La superficie moyenne qui est détenue est de 3,88 ha en privé. Par rapport à l'arboriculture, la présence d'arganiers en privé est conjuguée à celle de l'olivier seule et/ou de l'amandier. On dénote la détention moyenne de 27,32 oliviers et de 15,54 amandiers.

L'élevage caprin domine avec, en moyenne, la possession de 18,12 chèvres. Dès que les ressources en *agdal*, en privé, et surtout le nombre d'amandiers et d'oliviers sont importants, les ménages privilégient l'élevage ovin ; le nombre moyen d'ovins et de bovins est respectivement de 5.857 et de 0.750.

b] Type IIIB

Ce type constitue 3,03% des ménages enquêtés qui se caractérisent par la non-détention d'agdal. Les biens qu'ils détiennent dépassent les moyennes de chaque variable de l'échantillon, hormis le nombre d'oliviers, de caroubiers et d'ovins. Les trois ménages constituant ce sous-type appartiennent à trois clans différents et habitent au piedmont sud d'Amsittène relevant de la Commune Rurale d'Imgrade. D'origine étrangère au douar ou à la tribu, ces ménages n'ont pas d'agdal, mais ont en commun deux particularités. La première est la possession de biens privés importants obtenus par héritage ou par achat. Ces ménages sont des ayants droit uniques ou ayant divisé le patrimoine familial entre un faible nombre de personnes, ce qui a augmenté d'autant les parts héritées. Leur deuxième particularité est de posséder un nombre important d'arganiers en terrain privé (140,33 arganiers sur une superficie moyenne de 5,62 ha), un trait qui compense en quelque sorte le fait de ne pas avoir d'agdal. Quant à l'arboriculture, ces ménages ont en moyenne 11 oliviers, 5,33 amandiers et 0,33 caroubier. Comme pour les familles constituant le type IIIA, le cheptel est surtout constitué de caprins avec un nombre moyen d'animaux de 28,67 : la moyenne des moutons ne dépasse pas 1,67, alors que celle des bovins est de 0,67.

Ces ménages disposent d'un compartiment privé important notamment en ce qui concerne le nombre d'arganiers. Ils ont opté pour une arboriculture, faible comparativement aux ménages du type IIIA, mais surtout, ils conduisent un troupeau majoritairement caprin.

Ainsi, les ménages de ce type III, peu nombreux, possèdent des biens différents. On peut être riche en ayant plus de biens en *agdal*, en terrain privé ou en investissant dans la plantation d'arbres fruitiers. Par ailleurs, nous avons observé un certain lien entre le nombre d'arganiers détenu en forêt comme en privé, le nombre total d'arbres fruitiers plantés et le type de l'élevage préconisé. Les ménages des deux sous-groupes IIIA et IIIB s'adonnent à l'élevage caprin : les premiers disposent de plus d'arganiers en forêt, alors que les seconds détiennent un nombre important d'arganiers en privé. Ici nous observons que lorsqu'un ménage détient de nombreux arganiers en terrain privé, la plantation d'arbres fruitiers reste faible et le cas contraire se devine : le peu d'arganiers en privé semble favoriser la plantation.

5. Un cas particulier de préservation du patrimoine

Revenons alors à HI, notre cas particulier non comptabilisé dans la typologie. D'origine étrangère à Haha, il gère en commun des biens hérités de son père. Ses frères et sœurs sont à l'extérieur du douar (en France, à Agadir et à Rabat). HI, le plus jeune, a travaillé un temps à l'extérieur du douar. Après le décès de son père, il y est revenu, s'y est installé et depuis gère le patrimoine familial. Bien qu'il ne détienne que 143 arganiers en agdal et 0,46 ha en privé, il gère aussi par délégation le reste du patrimoine familial qui est de 3 ha en privé et de 930 arganiers en agdal, l'arganier faisant défaut en terrain privé. Avec les flux financiers transférés par ses frères, notamment ceux qui travaillent en France, il creuse un puits en 2003 et met en place un système d'irrigation au goutte à goutte. Ce faisant, il investit dans la plantation et plante 300 oliviers, dont 200 en 2006 et 100 en 2008, 30 amandiers et 10 caroubiers en 2008. En plus de ce qui est planté, il gère aussi 15 oliviers, 4 amandiers et 2 caroubiers hérités de son père.

Ce nombre important d'arbres est issu de l'héritage, de la délégation et de la plantation. Côté élevage et compte tenu de l'importance des biens qu'il gère, HI a fait recours à l'association pour son troupeau constitué de 40 chèvres et de 12 moutons.

Ce cas particulier nous renseigne sur le fait que le choix de la gestion commune permet de mettre le patrimoine familial à l'abri des partages, un patrimoine que les ayants droit améliorent, notamment en investissant dans l'équipement de l'exploitation et la plantation. Ce cas, atypique par rapport aux autres, illustre pourtant la même logique d'entrepreneur qui est adoptée par les ménages appartenant au type III.

En résumé, la typologie structurelle nous a permis de mettre en évidence trois grands types de ménages. Le type I englobe la majorité des enquêtés : ils ont peu de biens. Le type II, relativement homogène, mais les ménages possèdent des biens un peu plus important. Enfin, les ménages du type III, peu nombreux, possèdent des ressources appréciables : on peut être riche en ayant plus de biens en agdal, en terrain privé ou en investissant dans la plantation d'arbres fruitiers.

Par ailleurs, il est important de signaler que suite à un partage, on peut imaginer qu'un ménage du type III peut conduire : i) soit au type II, en cas de transfert du patrimoine familier en présence d'ayants droit peu nombreux ou d'ayants droit ayant délégué la gestion de leurs parts ii) soit au type I en présence d'ayants droit plus nombreux. Et le type II est aussi amené, en fonction du nombre d'ayants droit, à évoluer vers le type I. Ce dernier stade « ultime » de l'évolution du patrimoine familial dans la zone, est appelé à contenir de plus en plus de ménages.

V – Stratégies des *Ihahan*

Pour identifier les logiques des ménages sous-tendant la gestion de l'espace étudié, nous réalisons une typologie fonctionnelle.

Le tableau 3 résume les principales logiques de fonctionnement de nos ménages enquêtées.

Tableau 3. Logiques de fonctionnement identifiées

rableau 3. Logiques de fonctionnement identifiées				
Туре	Description synthétique			
A : le créatif soucieux de	Ayant des ressources rares, ce type diversifie ses revenus en alliant			
sa survie	l'agriculture à l'émigration ou à des activités extra-agricoles. Ces			
	ménages bricolent comme ils peuvent mais restent majoritairement au			
	douar.			
B : le gestionnaire	Les ménages disposant de ressources modérées visent le maintien de			
diversifiant ses produits	leurs biens, mais investissent aussi dans l'arboriculture et diversifient leur			
	cheptel à base de caprins, d'ovins et de bovins.			
C : l'entrepreneur	Ces ménages disposent d'importants ressources en agdal et /ou en			
valorisant aux mieux ses	terrain privé, investissent dans l'arboriculture et dans l'élevage. Ils tirent			
ressources	profit du grand nombre d'arganiers détenu (en agdal ou en terrain privé).			
	Dès que les ressources en algal, en privé et que le nombre d'oliviers et			
	d'amandiers sont importants, ce type privilégie l'élevage ovin. En			
	revanche, avec un grand nombre d'arganiers en terrain privé,			
	l'arboriculture est faible et le troupeau conduit est à dominance caprine.			

Le tableau 3 montre que sur la même zone, les stratégies de production des exploitations sont diversifiées. Les arbres d'arganiers quand ils existent en domaine forestier comme en privé se conjuguent bien avec les arbres fruitiers plantés ou hérités (oliviers, amandiers et caroubiers) et le parcours. Les revenus issus de la vente de l'huile d'arganier extraite des noix d'argan s'associent avec ceux tirés de la vente de chevreaux. Les oliviers permettent à la famille d'avoir de l'huile d'olive qui tend à remplacer l'huile d'argan dans la consommation domestique. En effet, le boom économique que connaît l'huile d'arganier a créé un regain d'intérêt pour la plantation de l'olivier notamment lorsque la superficie des parcelles détenue et la densité des arbres existants (arganier, amandier et caroubier) le permettent (Bejbouji, 2013).

Il apparaît qu'en fonction de la ressource (agdal ou terrain privé) détenue, ces ménages bricolent, assemblent et investissent pour tirer le meilleur de leur espace; les ressources limitées en privé sont complétées par l'exploitation des ressources en forêt domaniale et par l'utilisation des parcours. En diversifiant ses activités, le hihi tire ainsi profit de l'ensemble de l'espace. Toutefois, en présence de patrimoine faible, voire absent, les ménages pauvres se basent, pour leur survie, sur l'accès aux biens collectifs (parcours pour l'élevage et collecte des noix d'argan dans les mouchaa).

Conclusion

Dans la typologie proposée, nous avons cherché à expliciter l'articulation entre les différents compartiments de l'espace et à approcher les logiques des ménages sous-tendant cette organisation.

Notre enquête a permis de mettre en évidence trois grands types de propriétaires et trois principales stratégies. En effet, sur la même zone, des exploitations aux stratégies de production diversifiées coexistent. Cette gestion est complémentaire, mais aussi différenciée. L'huile d'arganier et le chevreau sont destinés à la vente. La mixité caprin-ovin voire bovin permet de faire face à la non-disponibilité des bergers. Cette diversification des activités permet aux ménages d'avoir une trésorerie régulière au cours de l'année.

Les types identifiés ne sont jamais définitifs, mais en constante évolution. Ici, il s'agit d'une photographie de la zone à un moment donné et elle est déjà susceptible de constituer une base importante pour toute politique de développement.

Les *Ihahan* ne perçoivent pas les trois compartiments comme des espaces distincts, mais plutôt comme un système continu, dans lequel chaque compartiment est relié à l'autre et le complète.

L'arganeraie a fait l'objet, depuis les années 1990, de nombreux programmes de développement local, de protection du milieu naturel et de recherches. Dans la plupart de ces

projets, les activités d'élaboration de filières souffrent d'un manque d'attention sur ce qui se passe en amont : gestion de la ressource arganeraie et fortes inégalités d'accès à ces ressources puisque les revenus générés profitent aux seuls détenteurs des droits et non pas à tous les ménages. Dans ces projets, les structures de valorisation de l'huile (coopératives) sont les plus soutenues alors que les collectifs d'organisation de gestion ne bénéficient que de très peu d'intérêt de la part des développeurs. L'avenir de l'arganeraie nous paraît donc étroitement lié à la capacité des projets de développement à « s'endogénéiser » c'est-à-dire à s'appuyer sur la population locale et à contribuer à un renouvellement des formes de gestion collectives. Assurer la gestion durable de l'arganeraie ne peut donc se faire sans l'intégration des *Ihahan*, qui en sont les véritables gestionnaires : leurs connaissances, leurs stratégies et leurs logiques de gestion sont déterminantes. Viser seulement la valorisation de l'huile d'argan ne profite pas à toute la population, mais seulement à ceux qui détiennent des droits. Une gestion durable doit donc prendre en compte les inégalités d'accès aux ressources naturelles et la diversité des compartiments et des pratiques.

Références

Barthelemy T. 1998. Notes sur l'écriture monographique. Journal des Anthropologues, n. 75, p. 31-34.

Bejbouji J. 2013. L'arganeraie des Haha : droits réels, inégalités d'accès aux ressources naturelles et principales dynamiques (Sud Ouest du Maroc). Thèse de doctorat en Sciences et Gestion de l'Environnement : Université de Liège (Belgique).

Bejbouji J. et al. 2013. Appropriation progressive de l'arganeraie : exploration de l'histoire depuis la genèse des droits jusqu'à leur refonte. In : Farcy C., Peyron J-L. et Poss Y. (eds). *Forêts et foresterie : mutations et décloisonnements*. Paris : L'Harmattan. p. 99-123.

Bourbouze A. et El Aich A. 2005. L'élevage caprin dans l'arganeraie : l'utilisation conflictuelle d'un espace. *Cahiers agricultures*, vol 14, n. 5, p. 447-553.

Capillon A. 1993. *Typologie des exploitations agricoles. Contribution à l'étude des problèmes techniques*. Thèse de doctorat en sciences agronomiques : INA-PG, Paris.

Cerf M. et al. 1987. La typologie des exploitations. Chambres d'agriculture, Suppl. au n°743, 52 p.

Gibon A. 1999. Etudier la diversité des exploitations agricoles pour appréhender les transformations locales de l'utilisation de l'espace : l'exemple d'une vallée du versant nord des Pyrénées centrales. In : Gibon J., Lasseur J., Manrique E., Pluvinage J., Revilla R. (eds). *Systèmes d'élevage et gestion de l'espace en montagnes et collines méditerranéennes*. Zaragoza : CIHEAM, p. 197-215 (Options Méditerranéennes : série B. Etudes et Recherches, n. 27).

Hawkins R. sd. Ressources pédagogiques ICRA. Identifier des stratégies. Typologie, approches. http://www.icra-edu.org/objects/francolearn/Typolapro.pdf

Jollivet M. 1965. D'une méthode typologique pour l'étude des sociétés rurales. *Revue française de sociologie*, vol. 6, n. HS, p. 33-54.

Le Roy E. 1998. L'apport de chercheurs du LAJP à la gestion patrimoniale. *Bulletin de liaison, Laboratoire d'anthropologie juridique de Paris*, n° 23, p. 45-59.

Lybbert T., Barrett C.B. 2004. Does Resource Commercialization Induce Local Conservation? A cautionary Tale From Southwestern Morocco. *Society and Natural Ressources*, n. 17, p. 413–430.

Ollagnon H. 2006. La gestion de la biodiversité : quelles stratégies patrimoniales ? *Responsabilités et environnement*, octobre 2006, n°44, p. 50-58.

Perrot C. 1990. Typologie d'exploitations construite par agrégation autour de pôles définis à dire d'experts. *INRA Productions Animales*, vol. 3, n.1, p. 51-66.

Perrot C., Landais E. 1993. Exploitations agricoles : pourquoi poursuivre la recherche sur les méthodes typologiques ? *Les Cahiers de la Recherche Développement*, n. 33, p. 13-23.

Remerciements

Ce travail de recherche s'inscrit dans le cadre du projet PIC « Conception de stratégies d'aménagement concerté en vue de combiner développement socio-économique local et conservation des écosystèmes à Arganiers à l'échelle de quatre communes rurales de la RBA autour du massif forestier du Jbel Amsiten (province d'Essaouira, Maroc) » entre ENFI-UCL-ULg. Nous remercions vivement les coordonateurs du projet Ms. Quentin PONETTE et Mohamed SABIR pour leur aide précieuse ainsi que la CUD pour le financement de ce travail de recherche.

Notes

¹ Il s'agit des habitants de la confédération Haha.

Nous désignons ici surtout les derniers arrivants; la population est issue d'un brassage récent d'émigrants provenant du Sud (Bejbouji et al in Farcy C., Peyron J-L., Poss Y., 2013; Bejbouji, 2013).